



COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Illats

Par délibération du 18/09/2024, le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Illats.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du **30/09/2024 au 31/10/2024 inclus** en mairie d'Illats 1546, route des Landes 33720 Illats, et à la Direction Développement du Territoire de la CDC 1, cours du Maréchal Joffre 33720 Podensac, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra formuler ses observations sur un registre disponible à la mairie et à la communauté de communes. Les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet de la commune d'Illats (<https://www.illats.fr/>), ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (<https://urbanisme.convergence-garonne.fr/>).